

## Règlement de Jeu Concours Kimple

### « Le calendrier de l'Avent »

#### **Article 1 – Organisation**

La société LAF Santé, société par actions simplifiée, au capital de 500.000 euros, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 483.275.996, dont le siège social est sis Zac de la plaine, 4 rue Brindejonc des Moulinais - 31500 Toulouse (la « Société Organisatrice »), organise du 01/12/2023 à 00h00 au 24/12/2023 23h59 sur internet uniquement, un jeu gratuit sans obligation d'achat : « Le calendrier de l'Avent » (le « Jeu »), accessible à l'adresse suivante :

<https://www.pharmacielifayette.com/enseigne/jeu-concours> La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

#### **Article 2 – Relais du Jeu – supports de communication**

Le Jeu est relayé sur les supports de communication de la Société Organisatrice suivants :

- Page Facebook « pharmacielifayette »
- Compte Instagram « pharmacielifayette »

#### **Article 3 – Conditions de participation**

Ce Jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice ainsi que leur famille, et d'une manière générale, des sociétés participant à la mise en œuvre du Jeu (le(s) « Participant(s) »).

Pour participer au Jeu, les Participants doivent disposer d'une adresse e-mail personnelle valide, ainsi que d'un accès à internet.

#### **Article 4 – Modalités de participation**

Pour participer au Jeu, le Participant doit préalablement s'inscrire sur le Site du Jeu en renseignant les informations obligatoires demandées pour valider l'inscription et suivre soit le compte Facebook ou Instagram de Pharmacie Lafayette

La participation au Jeu s'effectue exclusivement par voie électronique sur le Site.

Chaque Participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisée du site. En cas de doute, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de disqualifier un ou plusieurs Participants, de reporter ou d'annuler le Jeu.

Le Jeu permet à deux (2) Participants de remporter un lot une (1) seule fois et par jour, défini ci-après.

Une (1) seule participation par Participant sera prise en compte au Jeu une (1) fois par jour maximum pour remporter un (1) lot immédiat (ci-après désigné « Dotation Instant Gagnant », défini ci-après).



La Société Organisatrice se réserve la possibilité de disqualifier tout Participant auteur de messages et/ou diffusions suivantes sur le Site et d'effacer : les messages à caractères pornographique et pédopornographique, racistes, xénophobes, révisionnistes, faisant l'apologie de crime de guerre, discriminant ou incitant à la haine à l'encontre d'une personne, d'un groupe de personnes en raison de leurs origines, leur ethnie, leurs croyances ou leur mode de vie ; les messages à caractère insultants, violents, menaçants, au contenu choquant ou portant atteinte à la dignité humaine ; les messages dans le but de nuire à la Société Organisatrice ou au déroulement du Jeu ou bien ceux générant une mauvaise ambiance ou un mauvais esprit ; les messages inintelligibles, hors sujets ; les messages comprenant des adresses (email compris) ou des numéros de téléphone ; les publicités ; etc.

#### **Article 5 – Désignation du/des gagnant(s)**

Il n'y a qu'un (1) seul lot par foyer (personnes résidentes sous le même toit).

Les deux (2) Participants gagnants seront désignés immédiatement par le site utilisé par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice procédera à l'expédition de chaque lot gagné par le Participant chaque jour dans un délai d'un (1) mois à compter de la date du résultat du tirage au sort.

Les participants perdants pourront s'inscrire (1) une fois à un jeu concours à part en partageant le lien du Jeu par email et par Facebook. Le tirage au sort aura lieu dans les dix (10) jours suivants la date de fin du Jeu. La Société Organisatrice publiera le résultat directement sur sa page Facebook et sa page Instagram.

Les participants sont autorisés à relayer leur participation sur leurs propres réseaux sociaux.

La Société Organisatrice contactera les gagnants directement via l'adresse mail renseignée sur le formulaire pour participer au Jeu, afin d'obtenir les informations nécessaires à l'attribution du lot. Les gagnants sont responsables des moyens mis à la disposition de la Société Organisatrice pour les contacter et notamment de la véracité et de l'exactitude des données.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications en ce qui concerne l'identité des gagnants.

Tout lot non réclamé par les gagnants ou qui serait retourné à la Société Organisatrice par la Poste ou le prestataire en charge du transport, pour quelque raison que ce soit, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'annonce des résultats sera considéré comme définitivement abandonné par les gagnants, et la Société Organisatrice se réserve la possibilité de le conserver ou de le remettre en jeu par le biais de son choix.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté d'annulation de la participation du participant, la Société Organisatrice n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot ou gain aux gagnants désignés, si ceux-ci n'ont pas fourni correctement leurs coordonnées, s'ils ont manifestement et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du Jeu ou ne se sont pas strictement conformés au présent règlement.

#### **Article 6 – Descriptif des lots**

Les lots Dotation Instant Gagnant suivants sont attribués jour par jour du 01/12/2023 00h00 au 24/12/2023 23h59 en suivant un calendrier bien défini, conformément aux modalités décrites ci-dessus :

<b>Jour du mois de décembre</b>	<b>Désignation des Dotations Instant Gagnant</b>	<b>Quantité(s) de lots disponibles</b>	<b>Code EAN des produits</b>	<b>Valeur du lot (TTC)</b>
---------------------------------	--	--	------------------------------	----------------------------

1	<b>Roger &amp; Gallet</b> Coffret Noël bois d'orange composé de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Eau parfumée bienfaisante 30ml</li> <li>• Savon bienfaisant 100g</li> <li>• Lait corps bienfaisant 50ml (offert)</li> <li>• Crème mains 30 ml (offert)</li> </ul>	2	3701436921019	25,70 €
2	<b>Nuxe</b> Coffret Rêve de Thé composé de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rêve de Thé gelée de douche ressourçante 100ml</li> <li>• Rêve de Thé eau exaltante parfumante</li> <li>• Rêve de Thé gommage granité ressourçant</li> </ul>	2	3264680037856	29.90€
3	Un assortiment de produits <b>Estipharm</b> composé de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Coffret Bien-Être, Réf. 180093</li> <li>• 1 Stick à Lèvres Chanvre, Réf. 970010</li> <li>• 1 Crème Mains, Réf. 970040</li> <li>• 1 Crème Pieds, Réf. 970050</li> <li>• 1 Shampoing Solide, Réf. 970030</li> <li>• 1 Savon Solide, Réf. 970020</li> </ul>	2	3760270171714 3760270171578 3760270171684 3760270171653 3760270171677 3760270171660	50€
4	<b>Filorga</b> Coffret Global-Repair Baume composé de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 BAUME GLOBAL-REPAIR 50ml</li> <li>• 1 ESSENCE GLOBAL-REPAIR 50ml</li> <li>• 1 GLOBAL-REPAIR EYES&amp;LIPS 4ml</li> <li>• + 1 mini bougie Filorga</li> </ul>	2	3540550012773	99.90€
5	<b>SICOBEL</b> Duo anti-rides : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Sérum actif ultra concentré 30ml BcomBio</li> <li>• 1 contour des yeux 20ml BcomBio</li> </ul>	2	3760099701956 3760099705275	50.00€
6	Lot Beauté de la peau <b>MEX</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 boîte COLLAGEN 60 gélules Minolvie</li> <li>• 1 sérum lissant 50ml Dermorens</li> <li>• 1 Lait corps nourrissant Karité 500 ml Authentine</li> </ul>	2	3760293914541 3700557700701 3760162120011	53.71€
7	Lot duo beauté <b>Biocyte</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 collagen max superfruits</li> <li>• 1 hyaluronic forte gummies</li> </ul>	1	3760289220250 3760289222049	62.90€
8	Lot Beauté des cheveux <b>MEX</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 boîte de KERATIN' 60 gélules Minolvie</li> <li>• 1 Shampoing Revitalisant - ANTI-SECHE 300 ml Natlas</li> <li>• 1 Sérum Eclat - C'EST L'ECLATE 50 ml Natlas</li> </ul>	2	3760293912837 3760032290998 3242179939966	58.85€
9	Une routine Rehydrate <b>Eau Thermale de Jonzac</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Soins riche onctueux 50ml</li> <li>• 1 Sérum concentré hydratant 30ml</li> <li>• 1 Lait hydratant corps REHYDRATE 200ml</li> </ul>	2	3517360001372 3517360013863 3517360001419	55,70€
10	Une routine <b>SVR</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Essence B 150ml</li> <li>• 1 Ampoule C 30ml</li> <li>• 1 crème Hyalu Biotic 50ml</li> </ul>	2	3662361000401 3662361000944 3662361001200	87.30€
11	Une routine soin <b>Gammardé</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 GOMMAGE DOUCEUR VISAGE Tube 40 ml</li> <li>• 1 LAIT NETTOYANT DOUCEUR Tube 200 ml</li> <li>• 1 GEL DOUCHE PROTECTEUR Tube 200 ml</li> <li>• 1 SHAMPOOING DOUCEUR Tube 200 ml</li> <li>• 1 MASQUE CREME Tube 40 ml</li> </ul>	2	3760141876793 3760141876809 3760141876601 3760141876595 3760141876045	50.40€
12	<b>Caudalie</b> Coffret Premier Cru composé de :	2	3522932028459	86.90€

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Crème Riche 50 mL</li> <li>• La Crème Yeux 5mL OFFERTE</li> <li>• La Crème 15 mL OFFERTE</li> </ul>			
13	<p>Une routine soin du corps <b>OSMAE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coffret Osmaé Rose Orientale (eaux de toilette+crème mains+mini savon surgras)</li> <li>• OSMAE Savon BIO Sans palme Thé vert rafraîchissant 150g</li> <li>• OSMAE Savon surgras Vivifiant cédrat pain 200g</li> <li>• OSMAE Shampoing douche Paradisiaque tiaré tube 200ml</li> <li>• OSMAE Gel douche Vivifiant Cédrat tube 200ml</li> <li>• OSMAE Gel douche surgras Douceur de guimauve 100ml</li> <li>• OSMAE Shampoing douche Délice de karité 100ml</li> <li>• OSMAE Gel douche surgras Néroli Ensoleillé BIO flacon pompe 1L</li> <li>• OSMAE Gel douche surgras Rose Noire impériale flacon pompe 1L</li> <li>• OSMAE Crème mains et ongles Délice de Karité tube 30 ml</li> </ul>	2	3760099700478 3760099702397 3760099700041 3760099700270 3760099700157 3760099702373 3760099702410 3760099702199 3760099701802 3760099701987	52.00€
14	<p>Lot Préparez l'Hiver <b>MEX</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 boîte BIOTONINE Adulte 90 gélules Minolvie</li> <li>• 1 Diffuseur ultrasonique Aromaya</li> <li>• 1 Synergie Pureté 30 ml Aromaya</li> </ul>	2	3760293912523 3760197414840 3760197414314	60.50€
15	<p>Une routine visage &amp; corps <b>La Roche Posay</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Lipikar Huile lavante AP+ relipidante anti-grattage 400ml</li> <li>• 1 Crème Hydraphase HA Riche 50ml</li> <li>• 1 Cicaplast B5 Sérum 30ML</li> </ul>	2	3337875656764 3337875731409 3337875837804	76.60€
16	<p>Trio de compléments alimentaires <b>UPSA</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 boîte de Nourished ENERGIE</li> <li>• 1 boîte de Nourished SOMMEIL</li> <li>• 1 boîte de Nourished BEAUTE</li> </ul>	2	3585550000818 3585550000832 3585550000757	59,70€
17	<p><b>KLORANE</b> Coffret ma première eau parfumée composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 eau parfumée Petit Brin</li> <li>• 1 peluche Lapin offerte</li> </ul>	2	3282770392470	16.90€
18	<p><b>IOMA</b> Trio beauté visage et cheveux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 soin teinté CC gel éclat parfait</li> <li>• 1 mini shampoing purifiant 40ml</li> <li>• 1 mini après-shampoing réparateur 40ml</li> </ul>	2	3 700 527 701 325 3 700 527 701 035 3 700 527 701 028	50.90€
19	<p>Une routine soins bébé <b>Babylena</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 eau nettoyante 400 ml</li> <li>• 1 gel moussant 400 ml</li> <li>• 1 lait hydratant 200 ml</li> <li>• 1 crème de change 75 ml</li> <li>• 1 liniment oleo calcaire 400 ml</li> </ul>	2	3 700 111 400 313 3 700 111 400 320 3 700 111 400 306 3 700 111 400 290 3 401 397 611 669	51.00€
20	<p><b>Lierac</b> Coffret Noël Crème Réhydratante Eclat composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Crème Réhydratante Eclat Hydragenist 50ml</li> <li>• 1 Sérum Réhydratant Hydragenist 15ml</li> <li>• 1 Soins Yeux Réhydratant Hydragenist 7.5ml</li> </ul>	2	3 701 436 921 071	30.00€
21	<p>Un lot détox <b>MEX</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 boîte MINOLVIE EXPERT DETOX' 30 gélules</li> <li>• 1 boîte MINOLVIE EXPERT LACTISOM 60 gélules</li> </ul>	2	3760293912851 3760293912899 3760293913063	63.30€

	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 boîte MINOLVIE VITAMINE C LIPOSOMMEE 120 gélules</li> <li>1 boîte Minolvie Nutra' Oméga 3 90 gélules</li> </ul>		3760293914886	
22	<b>Weleda</b> Coffret Relaxation composé de : <ul style="list-style-type: none"> <li>1 Huile relaxante à la Lavande – 100ml</li> <li>1 Crème de Douche Aroma Shower Relax – 200ml</li> </ul>	2	3596200976407	19.90€
23	Duo Hyaluron Activ B3 <b>Avène</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>1 Hyaluron Activ B3 Sérum Concentré repulpant 30ml</li> <li>1 Hyaluron Activ B3 Crème Jour Régénération Cellulaire 50ml</li> </ul>	2	3282770153101 3282770153170	75.00€
24	<b>Garancia</b> Coffret de Noël Anti-âge Global composé de : <ul style="list-style-type: none"> <li>1 Crème de jour Anti-Âge Global 30ml</li> <li>1 Sérum Ultra Concentré Anti-Âge Global 5ml</li> <li>1 aux actifs Liftant, Hydratant, Repulpant 10ml</li> </ul>	2	3 700 928 802 997	54.90€

Chaque lot Dotation Instant Gagnant est transmis automatiquement et immédiatement après participation par voie électronique sur l'adresse email communiquée par le Participant lors de sa participation.

A la fin du Jeu, un (1) lot unique est à gagner lors du tirage au sort de tous les participants enregistrés :

25	Coffret Green Flash Manucurist : <ul style="list-style-type: none"> <li>1 Vernis Green Flash 15ML - Hortensia</li> <li>1 Vernis Green Flash 15ML - Red Cherry</li> <li>1 Base Green Flash 15ML</li> <li>1 Top Green Flash 15ML</li> <li>1 Dissolvant Green Flash 100ML</li> <li>1 Lampe Led Nomade 24W</li> <li>5 Pinces de retrait</li> </ul>	2	3701026133105	125€
----	--	---	---------------	------

Les lots gagnés sont strictement nominatifs et ne peuvent donc être cédés à une autre personne. Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation de la part des Participants gagnants, ni à la remise de sa contre-valeur sous quelque forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Dans l'hypothèse où les Participants gagnants ne pourraient ou ne souhaiteraient bénéficier de tout ou partie du lot, pour quelque raison que ce soit, ils perdent le bénéfice complet du lot et ne peuvent prétendre à aucune indemnisation ou contrepartie.

Toutes précisions complémentaires et tous renseignements pratiques pour la remise du lot seront donnés ultérieurement et en temps utiles aux Participants gagnants.

La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'un retard dans l'expédition ou la réception des lots lorsque ce retard ne lui est pas imputable. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transport du lot. De même la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si le lot est endommagé en raison des opérations de transport des lots attribués.



## Article 7 – Données personnelles

**Moyens de collecte.** La Société Organisatrice collecte des données personnelles concernant le Participant au moment de la participation au Jeu sur le Site.

**Catégorie de données collectées.** Les données personnelles de chaque Participant collectées par la Société Organisatrice sont :

- Civilité
- Nom
- Prénom
- Adresse email
- Uniquement pour le Participant gagnant : adresse postale

**Finalités.** Ces informations font l'objet d'un traitement informatique destiné à la Société Organisatrice pour :

- Enregistrer et valider les participations des Participants au Jeu, et ainsi permettre l'attribution des lots gagnés, par voie électronique et/ou par voie postale, dont les modalités sont définies au sein du présent règlement.
- Lui adresser ultérieurement des offres, des actualités ou des publicités personnalisées par email.

**Durée de conservation.** Ces données sont conservées par la Société Organisatrice pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Néanmoins, conformément aux recommandations de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), les données personnelles d'un Participant seront supprimées après l'expiration d'une période de trois (3) ans suivant la date de collecte ou de dernier contact du Participant par la Société Organisatrice.

**Destinataires.** La Société Organisatrice est le destinataire des données personnelles du Participant.

**Droits des Participants.** En application du Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 en date du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation, et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi Informatique et Libertés), tout Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité des données le concernant.

Tout Participant peut exercer ses droits en adressant une demande par voie postale : Jeu Concours Pharmacie Lafayette - Service Clients - 4 rue Brindejont des Moulinais ZAC La Plaine – 31500 TOULOUSE.

Tout Participant dispose d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), s'il considère que le traitement de données à caractère personnel le concernant constitue une violation du Règlement Général sur la Protection des Données et de la loi Informatique et Libertés.

## Article 8 – Remboursement

L'accès au site internet et la participation au Jeu sont gratuits, en sorte que les frais de connexion au site, exposés par le participant, lui seront remboursés selon les modalités ci-dessous :

- Un (1) seul remboursement par participant et foyer (même nom, même adresse postale)
- Participant résidant en France (Corse comprise)
- Durée maximum de connexion permettant de participer au Jeu de deux minutes



Les fournisseurs d'accès à Internet offrant actuellement, une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Les frais de connexion seront remboursés en cas de connexion payante facturée au prorata de la durée de communication.

Pour obtenir le remboursement de ses frais de connexion, ainsi que des frais d'affranchissement de sa demande de remboursement, le Participant doit adresser à la Société Organisatrice, dans le mois du débours de ces frais, le cachet de la poste faisant foi, une demande écrite, établie sur papier libre, contenant les éléments suivants :

- l'indication de ses noms, prénom et adresse postale personnelle ;
- l'indication des dates, des heures et des durées de ses connexions au site ;
- la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné, faisant apparaître les dates et heures de ses connexions au site.

Les frais d'affranchissement nécessaires à la demande de remboursement des frais de connexion seront remboursés, sur demande, sur la base du tarif postal lent en vigueur.

Les frais de connexion sur le site pour la participation au Jeu seront remboursés par chèque dans les deux mois de la réception de la demande du Participant.

#### **Article 9 – Responsabilité**

La Société Organisatrice se réserve le droit à tout moment d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le Jeu et/ou d'en modifier ses modalités si les circonstances l'exigent, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

La participation au Jeu implique pour chaque Participant la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative : de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur internet, de tout dysfonctionnement du réseau internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu, de défaillance de tout matériel et logiciel, de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée, des conséquences de tout virus, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le matériel informatique d'un Participant.

#### **Article 10 – Convention de preuve**

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu de la Société Organisatrice ou de ses partenaires ont force probante dans tout litige intervenant quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au Jeu.



### **Article 11 – Réclamations – litiges et interprétation**

Toute contestation relative au Jeu ou au règlement devra obligatoirement parvenir par écrit dans un délai d'un (1) mois à compter de la date de lancement du Jeu et sera tranchée en dernier ressort par la Société Organisatrice.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation des règles ou qui ne serait pas prévue par ce présent règlement sera tranchée en dernier ressort par la Société Organisatrice dont les décisions sont sans appel.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités du Jeu ainsi que la désignation du/des gagnant(s).

### **Article 12 – Acceptation et obtention du règlement**

La participation au/ Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Ce règlement est disponible à l'adresse suivante : <https://www.kimpleapp.com/>

Une copie pourra être obtenue par toute personne qui en fait la demande dans le délai maximum d'un (1) mois à compter du lancement du Jeu, à l'adresse suivante :

**Laf Santé**  
“ Le calendrier de l'Avent ”  
4 rue Brindejonc des Moulinais  
ZAC La Plaine – 31500 TOULOUSE

Le timbre nécessaire sera remboursé sur simple demande écrite sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur. Une (1) seule demande par foyer (même nom, même adresse) sera prise en compte.